2013

Eclaircissements sur le jugement des associations 4



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân
www.spfbirmingham.com

1/16/2013

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :
La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.
Ceci étant dit:

La question suivante fût posée à son éminence le grand savant Cheikh 'Oubayd Al-Jâbirî qu'Allah le préserve :

"La question vient du Maroc disant :

Ô cheikh ! Nous avons besoin dans notre pays de fonder une association dont le but est l'appel au Coran et à la Sunnah selon la compréhension des pieux prédécesseurs de la communauté en étant en contact en ce qui concerne toutes les affaires petites ou grandes avec les nos nobles machâikhs salafis tout en s'écartant du sectarisme blâmé et ce car dans notre pays il ne nous est permis de nous regrouper et d'organiser des cours et des conférences et d'enseigner à nos enfants dans des instituts loin de la mixité que sous la forme de l'établissement d'une association.

Nous espérons de votre éminence que vous clarifiez la permissibilité de cela et y a-t-il des conditions ?

Et un grand remerciement à vous après Allah."

La réponse :

"Premièrement : il est obligatoire que celui qui fonde cette association – cette association de prédication- soit sur la Sunnah et ce même s'il n'est pas un savant mais qu'il soit sur la Sunnah et qu'il soit capable de différencier la Sunnah de l'innovation (religieuse).

Deuxièmement : il lui est obligatoire d'être en contact avec les savants de la Sunnah dans le pays ou à l'extérieur afin qu'il les consulte au sujet de la voie sur laquelle vous allez.

Troisièmement : l'autorisation du gouverneur pour cette association et Allah est Le plus Savant".

Source :

http://ar.miraath.net/fatwah/3182